



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 13
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 27 février 2026

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Corinne DRUHET à Sylvain BOUVIER
Fabrice MONNERY à Rémy BARGE

Secrétaire : Karine FRIBOURG

Date de la convocation : 20 février 2026

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de personnel

Délibération N°17 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
17	8-2026	AMBIS - Remplacement 3 postes informatiques Mairie		3 594.00 €	
17	9-2026	ATRIUM – Travaux supplémentaires Lot. Les Roches		9 462.00 €	
17	10-2026	UNIVERS SONS – Micros casques Fitness		4 398.33 €	
17	11-2026	BBFC – Armoire négative – MAPA		3 999.00 €	
17	12-2026	ENEDIS – protection chantier isolation 346 rue Philibert le Beau		985.76 €	
17	13-2026	AMEDYS – Stores salle animateurs CLSH		1 343.68 €	
17	14-2026	SSB – Remplacement descentes d'eau 258 chemin Grand Vignes		868.20 €	
17	15-2026	MATTHIEU 3D Services – Contrat dératization		9 610.22 € / an	
17	16-2026	POWER COMPOSITE – Contrat maintenance toboggans – Centre aquatique		4 280,00 € / an	
17	17-2026	Cabinet paramédical - MO – Avenant 1		2 250.00 €	

Délibération N°18 : Restructuration de l'Orangerie en auberge à Marcilleux - Marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour les montants ci-dessous indiqués, ainsi que toutes pièces s'y rapportant :

Lot 01 – Terrassement – VRD – Espace vert	SEEM TP	214 995,65 € HT
Lot 02 – Démolitions – Gros œuvre - Etanchéité	TABOURET	270 000,00 € HT
Lot 03 – Charp. bois – Couv. tuiles – Zinguerie – Bardage	TABOURET	54 354,27 € HT
Lot 04 - Revêtements de façades	CERTIF	79 150,31 € HT
Lot 05 – Menuiseries extérieures aluminium	ACCORD ALU	107 794,00 € HT
Lot 06 – Men. intérieures et ext. bois	Menuiseries de l'Ain	92 450,00 € HT
Lot 07 – Plâtrerie – Peinture	BONGLET	130 359,90 € HT
Lot 08 – Plafonds suspendus	MCP	5 027,40 € HT

Lot 09 – Carrelage – Faïence	AIN CARRELAGES	33 418,80 € HT
Lot 10 - Sols souples	PEROTTO	12 455,99 € HT
Lot 11 – Electricité courants faibles	H2E	149 868,21 € HT
Lot 12 – Ventilation Plomberie Sanitaire	ALCARAZ	247 940,00 € HT

Pour information, un PC modificatif doit être déposé pour répondre à l'avis formulé par l'ASNR (Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection).

Délibération n°19 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade municipal - Marchés de travaux

M. Sylvain **BOUVIER** ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte du choix de l'entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise PARCS ET SPORTS pour un montant de 1 067 706,35 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La variante n°02 a été retenue ; elle prévoit un terrain synthétique sans remplissage. L'option relative à la création d'un parking est également validée.

Délibération n°20 : Chauffage de l'église - Marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour les montants ci-dessous indiqués, ainsi que toutes pièces s'y rapportant :

Lot 01 – Chauffage	CENTRALAIR	42 500,00 € HT
Lot 02 – Maçonnerie – Gros œuvre	JACQUET	12 600 € HT
Lot 03 – Electricité	CASELLA	4 400,00 € HT

Pour rappel, il s'agira d'une chaudière à gaz de type air pulsé avec conservation du réseau existant. Des travaux de raccordement au gaz devront être également à prévoir.

Délibération n°21 : Attribution d'une subvention – Sports Boules Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention de 115 000,00 euros, cette dépense sera imputée à l'article 65748 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'exercice 2026.

M. le Maire rappelle également que demain, la coupe du monde est organisée au boulodrome.

Délibération N°22 : Attribution d'une subvention – Tour Auvergne Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Amaury Sport Organisation, Société Anonyme organisatrice du Tour Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention de 30 000,00 euros, cette dépense sera imputée à l'article 65748 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'exercice 2026.

Délibération N°23 : Remboursement des frais de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 221.94€ à l'agent concerné pour prise en charge de ses frais au compte 60623.

Pour information :

En conclusion de la séance, M. le Maire donne lecture du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

Le permis de construire relatif à l'aménagement d'un local paramédical destiné à une psychomotricienne a été déposé le 27 février 2026.

Les travaux d'isolation par l'extérieur au niveau du 346 rue Philibert Lebeau vont débuter dans les prochaines semaines.

La démolition du hangar ex Elbaze situé à l'intersection rue Mont Bron / rue du Centre est programmée en semaine 10.

L'accès aux bâtiments communaux fait actuellement l'objet d'une étude.

S'agissant du dossier de reprise de la Rotonde, la date limite de remise des dossiers est fixée au 16 mars 2026 et l'audition des candidats est prévue le 1^{er} avril 2026.

Enfin, M. le Maire remercie l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux pour ces années de mandat. Il adresse ses remerciements à ceux qui poursuivront leur engagement et à ceux qui quittent leur fonction à l'issue de ce dernier conseil du mandat.

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 20 mars 2026 à 20h00.

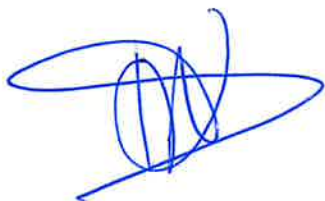
Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
27/02/2026	17	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2026/026
27/02/2026	18	Restructuration de l'Orangerie en auberge à Marcilleux - Marchés de travaux	1.1	2026/027
27/02/2026	19	Réalisation d'un terrain synthétique au stade municipal - Marchés de travaux	1.1	2026/028
27/02/2026	20	Chauffage de l'église - Marchés de travaux	1.1	2026/029
27/02/2026	21	Attribution d'une subvention – Sports Boules Saint-Vulbas	7.5	2026/030
27/02/2026	22	Attribution d'une subvention – Tour Auvergne Rhône-Alpes	7.5	2026/031
27/02/2026	23	Remboursement frais de personnel	7.10	2026/032

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Karine FRIBOURG



Marcel JACQUIN